



”

Le plan « Ensemble Simplifions 2016-2020 » présente la stratégie de la Wallonie en matière de simplification administrative. Il est le prolongement du contrat d'administration du Service public de Wallonie (SPW) et des contrats de gestion des Organismes d'intérêt public (OIP) wallons. Ce plan est structuré autour de deux lignes de force : l'orientation usager et le développement de services numériques (administration 4.0).

Il ambitionne de renverser les perspectives et de tourner l'administration vers les publics cibles que sont les citoyens, les entreprises, les pouvoirs locaux, le non-marchand et les fonctionnaires, afin de transformer la culture administrative en une culture de « services », intégrés et décloisonnés. Le but : améliorer l'expérience vécue par les usagers dans leurs interactions multiples avec l'administration.

Ce plan propose également, dans la continuité du Plan Marshall 4.0 et du Plan du numérique, de développer fortement l'administration 4.0.

Le plan « Ensemble Simplifions 2016-2020 » est coordonné par le Secrétariat général du Service public de Wallonie (SPW), via son équipe de simplification administrative et d'administration électronique, e-Wallonie-Bruxelles Simplification (eWBS).

LE PLAN ÉTABLIT UNE FEUILLE DE ROUTE SPÉCIFIQUE POUR CHACUN DE SES 5 PUBLICS CIBLES



Ensemble simplifions pour... *les entreprises*

Le tissu économique wallon est essentiellement constitué de PME. 99% des entreprises wallonnes relèvent de cette catégorie. À savoir que les PME emploient plus de 78% des salariés du secteur privé et génèrent 18% du PIB. Celles-ci restent vulnérables, de par leur petite taille, aux enjeux de croissance et de compétitivité. En plus des difficultés de financement (capitalisation) et des investissements, la question des charges administratives constitue, aussi, un enjeu majeur.

Selon différentes enquêtes^[1], les charges administratives incombant aux entreprises représentent une part importante du coût total des procédures administratives : 54,3 % contre 36,7 % pour les entreprises de taille moyenne et 9,0 % pour les grandes entreprises. Par ailleurs, la répartition du coût total selon le domaine de réglementation montre la prédominance des charges administratives générées par les dispositions en matière de fiscalité.

Principaux enjeux

- La **simplification et la dématérialisation** des démarches les plus contraignantes (notamment les permis d'environnement et permis d'urbanisme) disponibles sur un **espace professionnel en ligne** avec une logique de **multicanal** (qui permet de garantir la même qualité de service à tous quel que soit le mode d'interaction choisi).
- L'**accès à l'information** ainsi que la **lisibilité** et la **visibilité** des aides publiques.
- La **consolidation** et le **regroupement** de toutes les aides dans une logique de « **portefeuille** ».
- Le recours au **partage de données** « only once » (principe de la collecte unique des données) ainsi que la labellisation des **données authentiques wallonnes**.
- La lisibilité et la participation des PME aux **marchés publics**.
- La réduction des **délais de traitement** et de **paiement** des marchés et des aides (instruction, octroi, liquidation).
- La **simplification et l'harmonisation de la réglementation** (principalement les **obligations** dans le domaine de l'environnement et de l'emploi, de la fiscalité régionale...).

^[1] Bureau fédéral du Plan « Les charges administratives en Belgique pour l'année 2012 » – février 2014.

Principales priorités identifiées

LA DÉMARCHE USAGER

Analyser les manières dont les **entreprises entrent en contact avec l'administration** afin de leur faciliter l'accès et d'organiser leur accompagnement spécialisé dans la durée.

SIMPLIFIER ET DÉMATÉRIALISER

- Mettre en place un **guichet virtuel unique et intégré** avec une porte d'entrée unique (Portail infos-entreprises de l'AEI – Agence pour l'Entreprise & l'Innovation) afin de faciliter l'accès des PME aux aides et simplifier les interactions entre les PME et l'administration (accès aisé, lisibilité, multicanal, unicité et cohérence de contenu, expérience utilisateur et orientation usager).
- Proposer un **catalogue multicanal des démarches des services publics en ligne** via un guichet unique ouvert et distribué. Ce projet s'appuiera également sur deux projets transversaux structurants du plan « Ensemble Simplifions » (l'Espace personnel et le catalogue des démarches).
- Rationnaliser, simplifier et optimiser les aides en phase avec les besoins des entreprises (cycle de vie) dans une logique de « **portefeuille PME** » : harmoniser les processus d'instruction et de suivi d'octroi des aides, accélérer les délais d'instruction des aides (période entre la rentrée du dossier et sa validation).
- Simplifier et rendre prioritaire la **digitalisation** de tout processus, notamment en identifiant chaque année un top 10 des démarches administratives les plus contraignantes pour les PME.
- Simplifier les procédures de **marchés publics** et **faciliter l'accès** des PME à ces derniers (lisibilité, assistance, réduction des délais d'octroi, accessibilité, instauration de critères de moyens plutôt que des demandes de références, voies de recours adaptées en cas de litiges...).
- Déployer l'**e-facturation** et réduire les **délais de paiement**.

INTENSIFIER L'ÉCHANGE DE DONNÉES

- **Systématiser l'usage des données authentiques** en responsabilisant les administrations et pouvoirs locaux à leur utilisation et en réalisant un cadastre des données authentiques wallonnes disponibles.
- **Concrétiser** les projets de **Sources authentiques « entreprises wallonnes »**^[2] (environnement, agriculture, géomatique, économie, recherche, innovation...) en mettant en place ce registre informatisé des données « entreprises » traitées et gérées par les administrations et OIP et en l'instituant en tant que Banque de Données issue de Sources Authentiques (BDSA).



Parmi les nombreux projets de simplification envisagés dans le Plan, voici déjà quelques exemples de réalisations concrètes pour 2016.

- 1 Les entreprises de transport de déchets devant disposer d'une autorisation bénéficient de dossiers plus clairs et moins volumineux, ainsi que de délais de traitement des demandes raccourcis.
- 2 Pour déclarer leur superficie agricole, les 8.000 agriculteurs wallons ne devront plus compléter qu'un seul formulaire au lieu de deux, bénéficiant ainsi d'un travail de simplification et d'harmonisation de l'information.
- 3 Les sociétés qui souhaitent employer du personnel dans le cadre des titres-services pourront dorénavant le faire via un formulaire en ligne. Grâce au partage de données, une partie des informations relatives aux travailleurs seront accessibles automatiquement évitant ainsi de devoir les demander aux entreprises bénéficiaires.
- 4 Demander une prime à l'emploi en ligne, c'est déjà possible. Désormais, les employeurs bénéficieront d'un formulaire intelligent entièrement repensé, tirant parti des avancées en matière de partage de données entre administrations.
- 5 Les entreprises qui voudront obtenir un permis de travail pour leurs employés étrangers pourront dorénavant introduire leurs demandes en ligne.

^[2] Concrètement, ces futures données authentiques, consolidées et croisées permettront *in fine* d'enrichir la signalétique générale des entreprises déjà disponible au sein de la BCE au niveau fédéral avec des données « wallonnes ». De cette manière, il sera possible de simplifier grandement la vie des entreprises et de l'administration, notamment en libérant les entreprises de devoir communiquer à de multiples reprises des données déjà connues de l'administration en supprimant la récolte directe de certaines données ou en pré-remplissant un maximum de champs de formulaires dématérialisés (comme les demandes de permis d'environnement, les informations à fournir dans le cadre de demandes de prime à l'investissement, à l'exportation ou aux aides à la recherche...). Cela épargnera donc aux entreprises de multiples démarches répétitives, sources de pertes de temps et d'argent importantes.